

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Meurthe-et-Moselle</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p style="text-align: center;"><b>Assistance aux directeurs d'école</b> <b>QUESTIONS / REPONSES</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Un ensemble de questions/réponses à l'usage des enseignants du premier degré, dans le but d'apporter quelques réponses aux questions qu'ils sont amenés à se poser au cours de l'exercice de leurs fonctions.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Mise à jour 2016</i></p>
--	---

<p>Rubrique</p>	<p style="text-align: center;"><b><i>Gestion et prévention des risques</i></b></p>	<p style="text-align: center;">Guide pratique de la direction d'école</p>  <p style="text-align: center;">Ressource EDUSCOL</p>
<p>Question N° 05</p>	<p>Quels sont les exercices d'évacuation obligatoires et les bons réflexes à acquérir lorsqu'un incendie se déclare dans un établissement scolaire ?</p>	

▪ **Arrêté du 13 janvier 2004**

\* \* \*

◊ **Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement**

**LES EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE**

L'arrêté du 13 janvier 2004 apporte des modifications importantes au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de type R notamment sur la mise en œuvre des exercices d'évacuation :

● **Article R33 :**

Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Le **premier exercice** doit se dérouler dans le mois qui suit la rentrée.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le **registre de sécurité**. En cas de sinistre, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. Pour la réussir, les exercices sont obligatoires et permettent d'acquérir la bonne conduite.

Lors d'un exercice d'évacuation, l'intégralité des bâtiments doit être évacuée (logements de fonction non isolés de l'ERP, gymnase, restauration, administration...)